Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 087-218700904-20260424-2026_30-DE

COMMUNE de BEAUMONT DU LAC (Haute-Vienne)

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Beaumont du Lac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Serge ROUGIER, Maire.

Membres en exercice : 11 **Présents : 09** **Votants : 09**

Quorum : 6

Présents : BOUCLE SIRIEIX Christine, CHAMPION Thomas, GASCHY Isabelle, LEUENBERGER Susanne, LIVET David, POUTARAUD Pascal, ROUGIER serge, TOULOTTE Carole, VERRON Pascale ;

Excusés : BELMON Patrick, ORIAL Brigitte ;

Absents : -

Monsieur David Livet a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 avril 2026.

2026/30 Terrain de tennis de Nergout :

Le Maire informe le conseil que suite aux élections municipales, le Département de la Haute-Vienne, principal financeur des projets communaux, demande à ce que les demandes de subventions votées lors de la précédente mandature mais dont les travaux n'ont pas encore commencé soient confirmées par les nouvelles assemblées délibérantes en place depuis le 15 mars 2026.

Le Maire rappelle la délibération 2025/70 du 12 décembre 2025 décidant de la réfection du terrain de tennis de Nergout, pour un coût des travaux s'élevant à 8 800.00 € HT soit 10 560.00 € TTC. Il est prévu de solliciter 30% de financement au Département. Il a été également sollicité une aide de 30% à l'Etat au titre de la DETR. Le Maire demande au Conseil de se prononcer à propos de ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 09 voix pour, 00 contre, et 00 abstention :

- **Confirme la délibération** 2025/70 du 12 décembre 2025 autorisant la rénovation du terrain de tennis de l'aire de l'aire de loisirs de Nergout pour un montant de 8 800.00 € HT,
- **dit que** les crédits nécessaires seront prévus au budget principal 2026,
- **confirme** la demande de financement auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, dans le cadre des contrats territoriaux départementaux, une aide financière au taux de 30 % pour un montant des travaux estimé à 8 800.00 € HT ;
- **confirme** auprès des services de l'Etat, dans le cadre de la DETR, une aide financière au taux de 30 % pour un montant des travaux estimé à 8 800.00 €HT (dossier déposé le 12 décembre 2025);
- **arrête** le plan de financement comme suit :
  - subvention département (30 %) 2 640.00 € HT
  - subvention DETR (36 %) 3 168.00 € HT
  - autofinancement ou emprunt 2 992.00 € HT

  8 800.00 € HT

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 087-218700904-20260424-2026_30-DE

- **désigne** le maire pour réaliser toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce dossier et signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le président de séance ***Le Secrétaire de séance***





Transmis en Préfecture le 29 avril 2026, publié le 29 avril 2026.